

REPUBLIQUE FRANCAISE



ASBD/CL
Arr.Mandats locaux
Délégation de fonctions
Conseiller délégué

MAIRIE DE THONON-LES-BAINS
(HAUTE-SAVOIE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté du 31 juillet 2023

**Objet : Arrêté portant délégation de fonction à un Conseiller Municipal Délégué -
Monsieur Joël ANNE**

Le Maire de la commune de Thonon-Les-Bains :

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le Maire à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil Municipal, sans toutefois se priver de ses pouvoirs en la matière,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection de Monsieur Joël ANNE en qualité de Conseiller Municipal,

Vu l'arrêté de délégation de fonction de Monsieur Joël ANNE en date du 10 septembre 2020 jusqu'au 31 juillet 2023,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Joël ANNE, Conseiller Municipal,

ARRETE :

Article 1^{er} : A compter 1^{er} août 2023, Monsieur Joël ANNE, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions relatives au Plan de Circulation, Sécurité routière.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Fait à THONON-les-BAINS, le 31 juillet 2023

Je soussigné ... ANNE Joël ...
Déclare avoir reçu le ... 31.07.2023 ...
un exemplaire de la présente décision et avoir
été informé que je dispose d'un délai de deux mois
pour contester auprès du Tribunal Administratif.

Signature

Le Maire,

Christophe ARMINJON

